



93



93



« Enfants et jeunes de Seine Saint-Denis, tous capables de réussir ! »

« Plus jeune département de France », la Seine-Saint-Denis reçoit-elle de la Nation les moyens d'assurer la réussite de tous les enfants ?

Les conditions de travail des enseignants de Seine-Saint-Denis sont-elles à la hauteur des enjeux ?

Procédure d'alerte sociale

en direction du ministre de l'éducation nationale :

La Seine-Saint-Denis voit s'aggraver de multiples formes d'inégalités. De nombreux rapports et études font état du développement des inégalités tant en matière de santé, qu' en termes d'accès au logement, à l'emploi, aux services publics. Dans ce contexte social souvent préoccupant, nous tenons à attirer l'attention sur les conditions de la réussite de nos élèves, sur nos conditions de travail et sur les difficultés que nous prévoyons à la rentrée.

Quelle rentrée scolaire dans le 93 en septembre 2013 ? Les décisions ministérielles permettront-elles de faire évoluer positivement la situation des jeunes du département ?

Nous savons à l'issue des comités techniques de la fin juin 2013, que les conditions ne seront pas réunies à la rentrée pour répondre aux besoins des jeunes du département. Les seuils d'ouverture de classes en primaire (23/25 en ZEP et 25/27 en hors ZEP) et en collège (pas de divisions supérieures à 24 élèves) ne seront pas respectés. Il n'y aura pas suffisamment d'enseignants dans les écoles, les collèges, les lycées. Il n'y aura pas suffisamment de personnels pour assurer la vie scolaire. **D'ores et déjà sont annoncés 1743 élèves supplémentaires dans les écoles maternelles et élémentaires du département, ainsi que 1311 collégiens** (données du Comité Technique académique du 17 janvier 2013). **Le recours massif aux contractuels est annoncé, car de nombreuses places aux concours n'ont pas été pourvues.**

Une rentrée sociale dans laquelle nous sommes toutes et tous impliqués solidairement :

L'austérité et son cortège de mesures de restrictions sociales conditionnent les décisions gouvernementales. Le système éducatif dans notre département subit les conséquences insupportables de ces choix. Nos organisations seront engagées dans les actions collectives de ce début septembre, celles qui auront lieu pour obtenir les ouvertures de classes rendues nécessaires en fonction des effectifs et celles concernant les retraites (actions annoncées pour le 10/09). Le choix d'une action départementale le 19 septembre tient compte de ce contexte.

Nos revendications immédiates :

- Respect des seuils d'effectifs par classe du 93 dans le 1^{er} et le 2nd degré, en ZEP et hors ZEP (maternelle 25 en élémentaire 23, en collège 24, en LP 24, 25-30 en LGT hors éducation prioritaire),
- Création de postes dans le 1^{er} degré pour abonder le volume de remplaçants, relancer les RASED,
- Appel à tous les candidats des listes complémentaires des CRPE des autres académies,
- Exigence d'un concours spécial dans le 1^{er} degré pour occuper tous les postes vacants,
- Réembauche de tous les assistants d'éducation (76.5 emplois dans les collèges et lycées),
- Création de postes d'agents administratifs pour accompagner le développement du service d'éducation nationale,
- Relance systématique de l'heure 93 dans les collèges et lycées,
- Double inscription des élèves de CLA et d'ULIS : l'intégration et l'inclusion nécessitent des moyens, nous refusons les sur-effectifs,
- Application des horaires réglementaires en LP et créations des postes nécessaires,
- Refus des regroupements d'établissements qui entraînent une direction unique,
- Maintien des filières et des offres de formation des domaines professionnels sous statut scolaire
- Fléchage des options facultatives dans les dotations horaires (latin, grec ancien, langues rares...),
- Fléchage des dotations en EPS (pédagogiques, pour les installations sportives et les déplacements),
- Réelle politique du logement pour les fonctionnaires et les précaires appelés à exercer dans le système éducatif, avec une vraie prime de logement, des propositions de logement multipliées,
- Abrogation et réécriture du décret sur les rythmes scolaires qui allonge l'amplitude de présence des enseignants du 1^{er} degré tout en développant des inégalités nouvelles. Plus de fatigue pour quels résultats ?

Nos revendications à moyen terme :

- Mise en place d'un plan de rattrapage et de développement pour créer tous les postes nécessaires (rattrapage sur les fermetures des années 2002 à 2012, rattrapage lié à l'évolution démographique, développement pour abaisser les effectifs,
- Résorption de la précarité et procédures de titularisation de tous les personnels en exercice enseignants ou non,
- Mise en place de pré-recrutements permettant aux étudiants de milieux populaires d'accéder aux concours de profs des écoles, de profs des collèges et lycées.

**Dès la rentrée, développons les assemblées générales
dans les établissements, dans les villes, pour construire
une action de grève départementale de tous les
personnels de l'éducation nationale
de Seine-Saint-Denis
le jeudi 19 septembre 2013.**